

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
TéL 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le neuf décembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 10
Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Denis ZUCCONE.

Absents (excusés) : Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Mireille TISSOT-ROSSET.

Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN

Mireille TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Patrick DEHONDT

Monsieur François THABUIS a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Retrait DEL_02142022. DEL_09492022

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Préfet concernant la délibération relative à la convention pluriannuelle de pâturage pour l'unité pastorale « Les Vouatais ».

Il rappelle ainsi que le Conseil Municipal avait consenti à l'égard de monsieur le Maire une délégation afin « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Monsieur le Préfet indique que la délibération est entachée d'illégalité et demande à ce que le Conseil Municipal retire la délibération n° DEL_02142022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **RETIRE** la délibération DEL_02142022.

Le 9 décembre 2022
Le Maire,
Franck PACCARD

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Préfecture le 28/12/2022

- de sa publication le 28/12/2022

Le Maire,

Franck PACCARD

